

DECRET N° 2007-157 DU 03 AVRIL 2007

Portant approbation du budget prévisionnel
de la Société Béninoise des Manutentions
Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-457 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué Chargé des Transports et des Travaux Publics auprès du Président de la République ;
- Vu** le décret n° 2006-616 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 89-336 du 29 août 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué Chargé des Transports et des Travaux Publics auprès du Président de la République ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 février 2007 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 2007 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 avril 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Le Ministre Délégué Chargé des
Transports et des Travaux Publics
auprès du Président de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI



Richard SENOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4 MDCTTP/PR 4
AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
SOBEMAP 2 JO1.